



Août 2025

Mémoire de la FCEI pour la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires.

Planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 : Les PME québécoises au cœur de l'enjeu migratoire

Introduction

Le manque de main-d'œuvre pénalise encore l'activité des PME. Bien que le nombre de postes vacants ait considérablement diminué au Québec ces dernières années, en passant d'un sommet historique de 260 615 en juin 2022 à 113 315 en mai 2025, il reste 77 % fois plus élevé qu'il y a 10 ans (le Québec enregistrerait 63 970 postes vacants en mai 2015)¹.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée demeure la première problématique qui a freiné la production et les ventes des PME québécoises en 2024 : 49 % d'entre elles ont placé le manque d'effectifs au premier rang de leurs enjeux de croissance (ex æquo avec la diminution de la demande)².

L'immigration permanente et temporaire constitue aujourd'hui au Québec un facteur clé de développement économique : elle aide les PME à compléter leurs équipes avec des talents et les diverses compétences nécessaires au fonctionnement de leurs opérations.

Comme la FCEI l'a toujours mentionné lors des dernières consultations, les décisions en matière d'immigration doivent apporter la meilleure réponse possible aux besoins concrets du marché du travail, particulièrement dans les régions et prioritairement pour les PME, qui constituent le plus important employeur du secteur privé.

L'enjeu des capacités d'accueil et d'intégration était moins évident dans le passé, mais l'augmentation significative des résidents non permanents a placé cette question au cœur des consultations sur la Planification de l'immigration 2026-2029. En effet, au Québec, l'immigration temporaire a augmenté de 203 % entre 2019 et janvier 2025, atteignant un sommet historique de 616 552 personnes au 1^{er} janvier 2025. En 2024, le solde des immigrants temporaires était trois fois supérieur à celui des admissions permanentes et les immigrants non permanents représentent désormais près des deux tiers de la croissance démographique³.

La FCEI reconnaît avec le gouvernement la nécessité de trouver un équilibre optimal entre immigration temporaire et permanente afin de combler les besoins immédiats des entreprises, tout en assurant la stabilité et la croissance à long terme de l'économie québécoise. La FCEI souhaite toutefois porter à l'attention du gouvernement qu'un virage trop brusque en matière d'immigration pourrait non seulement avoir des incidences directes sur la viabilité des entreprises, mais aussi

¹ Statistique Canada. [Tableau 14-10-0371-01 Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon les provinces et territoires, données mensuelles non désaisonnalisées](#)

² Baromètre des affaires^{MD}, Rétrospective 2024, FCEI, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires-retrospective>

³ L'Institut de la Statistique du Québec relevait également qu'au 1^{er} janvier 2025, « le Québec compterait 40 % des demandeurs d'asile présents au Canada, 19 % des travailleurs temporaires et 12 % des étudiants internationaux » alors que la province pèse 21 % de l'économie canadienne », Migrations internationales et interprovinciales, Institut de la Statistique du Québec, mai 2025, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/migrations-internationales-interprovinciales-bilan-demographique>

compromettre les efforts accomplis au cours des dernières années pour contenir l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre.

Ainsi, la disproportion actuelle entre immigration permanente et immigration temporaire doit être corrigée prudemment pour ne pas perturber la stabilité du marché du travail. En effet, les immigrants temporaires n'accéderont pas tous à la résidence permanente. De plus, si les passerelles pour obtenir un certificat d'acceptation du Québec sont contraintes, l'interruption de leur participation au marché du travail créera une instabilité pour nombre d'employeurs qui auront pourtant investi pour former et intégrer cette main-d'œuvre. C'est ce que vivent déjà les PME, en particulier en région, qui épongent les conséquences dramatiques des récentes restrictions du gouvernement fédéral apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

La relation entre immigration et niveau de vie implique que l'immigration mène à des gains économiques portés par une hausse effective de la productivité, qui dépend des qualités/compétences de la main-d'œuvre et de son adéquation avec la structure et l'évolution de l'économie. Sur ce point, et comme le précise l'Institut du Québec : « l'immigration n'accroît la richesse que si elle s'accompagne d'une intégration professionnelle réussie »⁴. Cette intégration est souvent très bien entamée pour les travailleurs temporaires. Ainsi, la FCEI considère qu'il faut garder le cap en favorisant la résidence permanente des travailleurs temporaires. Cela implique notamment un appui à la francisation et une réduction assez progressive pour ne pas contraindre le marché du travail.

Nous nous trouvons dans la situation suivante : 1) l'absence de mécanisme efficace de répartition équitable au pays; 2) la lenteur du traitement des dossiers; 3) l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile *court-circuite* les orientations économiques du Québec. Toutefois, il faut souligner qu'à court terme, les difficultés de recrutement subsistent dans les entreprises et qu'à moyen ou long terme, le maintien de la population active dépend exclusivement de l'immigration.

Le gouvernement considère nécessaire de *compenser* l'afflux exceptionnel d'immigrants temporaires en resserrant les différents seuils d'immigration. Cet arbitrage est centré sur la problématique du niveau global de l'immigration et sur les limites de la capacité d'intégration du Québec, peut-être au détriment de la continuité de sa réponse aux besoins structurels du marché du travail.

La FCEI reconnaît la complexité de la situation et salue l'effort du gouvernement pour trouver la combinaison optimale des différents dispositifs de l'immigration, en tenant compte de l'ensemble de ses enjeux et de ses implications. La FCEI craint cependant que les orientations soumises à consultation, dans le cadre de la Planification de l'immigration 2026-2029, accentuent les *carences* du marché du travail, en particulier celles touchant la performance des PME du Québec.

En présentant ce mémoire, la FCEI souhaite ainsi sensibiliser le gouvernement du Québec aux pressions exercées par une baisse des seuils d'immigration sur la dynamique du marché du travail (première partie). La FCEI insiste également sur les réalités et les besoins des PME québécoises afin

⁴ Planification 2025 de l'immigration au Québec, juin 2025, Institut du Québec, <https://institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec>, page 8.

d'anticiper les risques associés aux difficultés persistantes de recrutement (deuxième partie). La FCEI souhaite ensuite partager un ensemble de recommandations pour que les orientations énoncées dans le cadre de cette consultation permettent une gestion des seuils d'immigration sans effets contre-productifs sur les PME (troisième partie).

Première partie : considération générale sur le dynamisme du marché du travail

Dans le document de consultation sur la Planification de l'immigration 2026-2029, le gouvernement du Québec cherche un nouvel équilibre entre immigration temporaire et immigration permanente en réduisant les seuils des deux volets.

Pour la première fois, la planification pluriannuelle intègre explicitement des cibles pour l'immigration temporaire avec une baisse globale de 13 % du nombre de titulaires de permis dans les programmes de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers d'ici 2029 (passant d'un total moyen de 193 800 titulaires en 2025 à 175 100 en 2029). De plus, trois scénarios de réduction des admissions permanentes (25 000, 35 000 ou 45 000 personnes par an) sont soumis à consultation.

L'insuffisance des seuils proposés dans le contexte démographique du Québec semble être admise. Le document de consultation évoque un scénario analysé, mais non soumis à la consultation : un minimum de 80 000 immigrants par année serait nécessaire pour maintenir le poids démographique du Québec au sein du Canada (une part de 21,9 %). Les seuils d'immigration permanente et le nombre de travailleurs temporaires seront donc contraints par les capacités d'accueil (infrastructures publiques, logements, etc.) avant d'être au service de la fluidité du marché du travail.

Selon la FCEI, aucun des trois scénarios envisagés ne nous permettra d'éviter une accentuation des difficultés de recrutement. Toute pression supplémentaire sur le marché du travail aura d'abord une incidence négative sur les PME qui ne disposent pas de l'attractivité des plus grandes entreprises. **Il sera ainsi nécessaire de compenser toute baisse des seuils avec toutes les mesures favorables au dynamisme et la fluidité du marché du travail afin d'aider son bon fonctionnement, l'adéquation entre l'offre et la demande de travail et la mobilité professionnelle. Parmi ces mesures, le gouvernement devra aider les entreprises à adopter plus rapidement les nouvelles normes en matière d'automatisation et de technologies numériques.** La complémentarité entre une immigration calquée sur les besoins en main-d'œuvre et la modernisation des processus des entreprises est essentielle à la vitalité et à la résilience des PME.

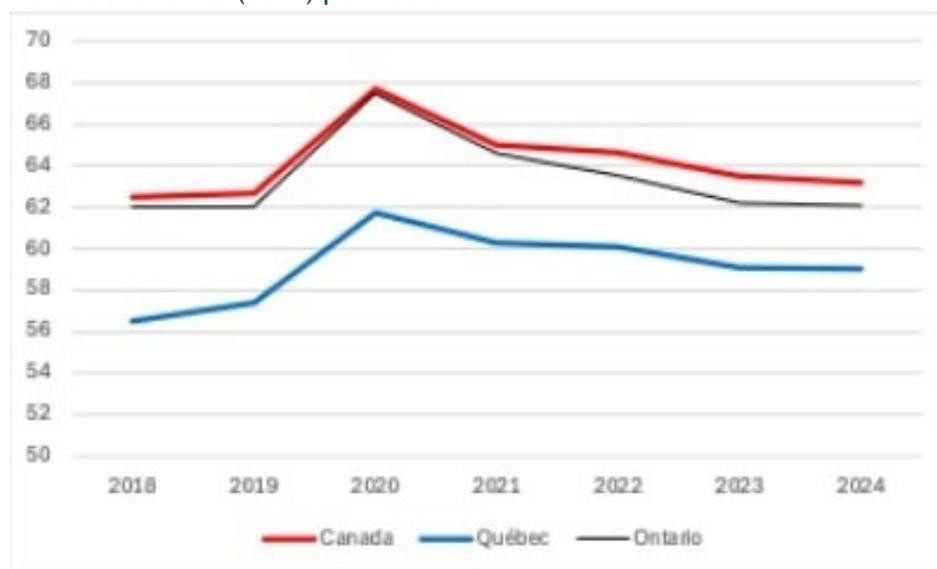
S'il est important de garantir que l'intégration des nouveaux arrivants se fasse dans des conditions adéquates, indépendamment des capacités d'accueil, la réduction de l'immigration économique se traduira par de nouvelles *tensions* sur le marché de l'emploi. Un nombre trop bas de nouvelles entrées pourrait empêcher le marché du travail de jouer son rôle de régulateur naturel en laissant des marges de manœuvre trop minces pour valider, valoriser et diffuser les compétences sur le territoire. Si le bassin de main-d'œuvre est trop restreint par rapport à la demande de travail, la dynamique complexe qui permet de concilier à court terme les besoins immédiats des entreprises

avec l'évolution de l'économie à plus long terme ne se fera pas. Cette dynamique est d'autant plus importante dans le contexte des transitions économiques, technologiques et écologiques en cours et des effets encore plus ou moins bien anticipés sur le marché du travail.

L'effet net de l'immigration sur l'économie fait l'objet de débats, mais *sur le terrain*, le manque de travailleurs augmente les coûts, engendre des pertes et freine la productivité et les capacités de croissance. Le manque de main-d'œuvre généralisé réduit à terme l'efficacité économique et la croissance du PIB par habitant.

Notons que la productivité du travail ne progresse pas vraiment au Québec depuis 2020 et que la province est déjà en retard sur l'Ontario, le Canada et les pays de l'OCDE. On peut lier l'écart de productivité avec la moyenne canadienne (Figure 1) à la structure économique et sociale propre au Québec^{5,6}. Cette situation montre bien la mesure dans laquelle il faut miser sur le dynamisme du marché du travail et sur une immigration bien ciblée pour attirer les talents essentiels.

Figure 1
Productivité du travail, par province
Dollars enchaînés (2017) par heure



Source : Statistique Canada, Tableau : 36-10-0480-01

Avec la diminution des seuils d'immigration, le gouvernement du Québec prévoit une certaine flexibilité avec une hausse possible d'environ 10 000 admissions permanentes par année. Le gouvernement prévoit aussi l'ajustement des niveaux d'immigration temporaire, selon l'évolution du contexte économique, des besoins sectoriels et régionaux.

⁵ La faiblesse structurelle de la productivité peut s'expliquer, à titre indicatif et en comparaison avec l'Ontario par : 1) une structure industrielle globalement moins créatrice de richesse; 2) le nombre d'heures travaillées par année par travailleurs moins élevé; 3) des dépenses publiques par habitant plus élevées.

⁶ Statistique Canada. Tableau 36-10-0480-01, Productivité du travail et mesures connexes par industrie du secteur des entreprises et par activité non-commerciale, conformes aux comptes des industries.

L'ajustement des seuils dépendra de l'évolution des indicateurs économiques. La FCEI espère qu'un suivi étroit avec les besoins actualisés des employeurs permettra de fixer les statuts et l'application de ces ajustements sans délai ou formalités administratives additionnelles requises pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (TET).

Le gouvernement privilégie la transition des travailleurs temporaires vers une immigration permanente. La FCEI adhère à ce principe puisqu'une première expérience est aussi un moyen de valider l'adéquation des compétences et l'intégration économique. De plus, ces personnes sont déjà au Québec, ce qui limite les impacts sur la capacité d'accueil. Le gouvernement va privilégier les candidats à l'immigration permanente qui travailleront déjà au Québec, mais avec un passage obligé par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Autrement dit, le gouvernement du Québec n'accorde pas plus de passerelles directes à la résidence permanente. De plus, le gel du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est prolongé. **Cette disposition complexifie clairement le parcours d'immigration des candidats : les travailleurs temporaires et les étudiants, ayant déjà une expérience au Québec et/ou adhérant à ses exigences linguistiques, verront leur processus d'immigration interrompu s'ils ne sont pas invités par le gouvernement à déposer une demande au PSTQ. Cela pourrait aussi réduire l'attractivité du Québec et priver la province d'une main-d'œuvre répondant probablement aux besoins des employeurs.**

De plus, la FCEI apporte une nuance sur la rapidité de la réduction des immigrants totaux. Si l'immigration est le seul moyen de maintenir la population active, une baisse de l'immigration en deçà d'un seuil minimal va d'abord nuire au développement régional⁷. De plus, la réduction des TET en région va compliquer l'adéquation avec les besoins des PME. Plusieurs régions québécoises affichent une augmentation de l'immigration qui est tributaire des immigrants temporaires. En effet, 81% des TET travaillent à l'extérieur de l'île de Montréal.

Le gouvernement veut permettre aux TET d'accéder à la résidence permanente, mais précipite en même temps la réduction des seuils dans toutes les catégories. L'Institut du Québec évalue que le seuil d'immigration devrait être plus élevé dans un premier temps, entre 60 000 et 90 000 acceptations, avant d'entreprendre une diminution de l'immigration économique afin de permettre aux travailleurs temporaires d'avoir le temps nécessaire pour obtenir la résidence permanente⁸.

La FCEI va dans ce sens et suggère que la diminution des seuils soit précédée d'une transition accélérée des travailleurs temporaires actuels vers le statut de résident permanent (avec le regroupement familial). La baisse des seuils d'immigration pourra ainsi, dans un second temps, être envisagée avec un recul plus « sécurisé » sur la situation du marché du travail.

Globalement, la FCEI appelle le gouvernement à trouver un équilibre entre contrôle des flux migratoires et efficacité des processus, sans fragiliser le dynamisme du marché du travail et la performance générale des PME. La FCEI recommande au gouvernement d'aborder entre 2026

⁷ On notera que depuis 2020, le taux d'activité montre une tendance baissière dans 7 régions du Québec, malgré les entrées de travailleurs temporaires (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Côte-Nord et Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Montérégie).

⁸ Planification 2025 de l'immigration au Québec, juin 2025, Institut du Québec, <https://institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec>, page. 21.

et 2029 une approche progressive autant dans la diminution des seuils que dans les divers mécanismes du système d'immigration québécois.

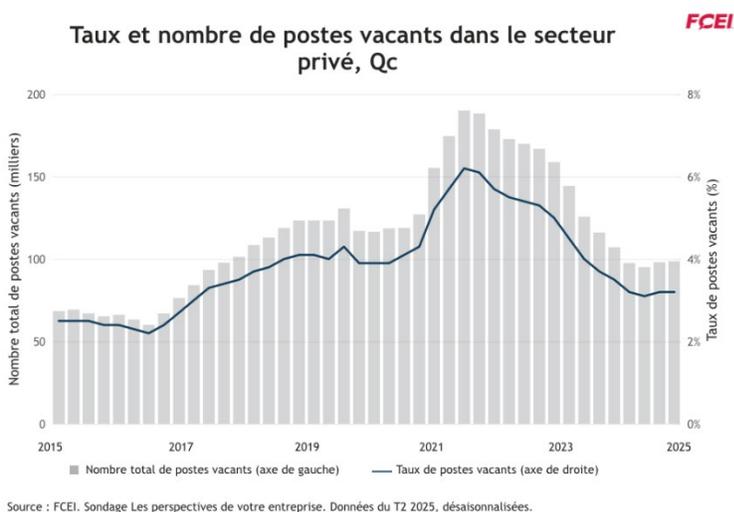
Deuxième partie : persistance des pénuries de main-d'œuvre dans les PME

La FCEI reconnaît l'importance d'une planification rigoureuse de l'immigration et considère que le gouvernement du Québec a enregistré des avancées ces dernières années, notamment au niveau des dispositifs visant à assurer une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les qualifications des nouveaux arrivants. La réduction des seuils d'immigration envisagée par le gouvernement dans le cadre de la Planification de l'immigration pour la période 2026-2029 ne doit pas bloquer ces avancées.

La FCEI documente depuis de nombreuses années l'enjeu persistant du manque de main-d'œuvre qualifiée et des difficultés de recrutement dans les PME : le taux de postes vacants reste aujourd'hui à un niveau élevé et montre la persistance du défi de la main-d'œuvre.

Les données sur les postes vacants, en taux ou en niveau, montrent que la hausse exceptionnelle qui a suivi la crise pandémique a été corrigée par une baisse abrupte en 2023 et 2024, en raison notamment de transformations sectorielles et des incertitudes économiques plus récentes. Cependant, le taux de postes vacants se stabilise au Québec à 3,2 % en 2025⁹, un niveau équivalent à celui de 2017 où les effets de la pénurie de main-d'œuvre sur la performance des PME étaient importants¹⁰ (Figure 2). Au 2^e trimestre 2025, près de 98 700 postes étaient non pourvus dans les PME québécoises. En faisant abstraction des effets exceptionnels de la crise pandémique et de la crise migratoire sur les postes vacants, les données laissent entrevoir des taux de postes vacants toujours assez élevés pour exercer une pression significative sur la santé et la performance des PME.

Figure 2



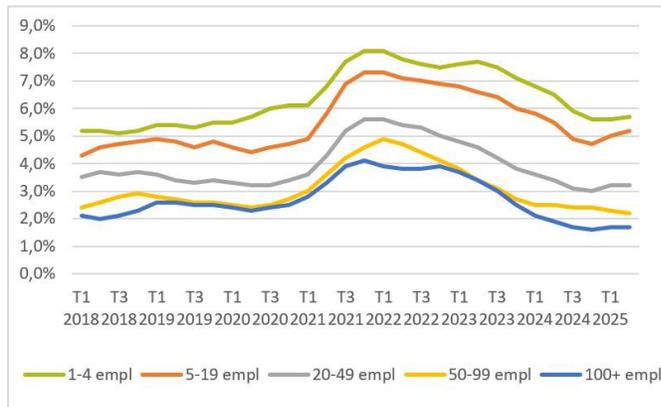
⁹ Les postes vacants dans le secteur privé au Canada, 2^e trimestre 2025, FCEI, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/les-postes-vacants-dans-le-secteur-prive-au-canada>

¹⁰ En 2022, la FCEI évaluait des pertes financières liées au manque de main-d'œuvre à 10,8 milliards de dollars sur une année pour l'ensemble des PME canadiennes. Impact financier des pénuries de main-d'œuvre au Québec : estimation des pertes de revenus subies par les PME dans la dernière année, août 2022, FCEI, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/impact-financier-des-penuries-de-main-d-oeuvre-au-quebec>

Il faut aussi prendre en considération la taille des entreprises : le manque de main-d'œuvre est plus important dans les plus petites entreprises que dans les plus grandes avec un taux de postes vacants évalué à 5,7 % pour les PME de 1 à 4 employés et à 5,2 % pour les PME de 5 à 19 employés (Figure 3, données canadiennes). La FCEI croit ainsi qu'une attention particulière doit être accordée aux plus petites entreprises. Les entreprises de moins de 19 employés représentent 19 % de l'emploi au Québec, mais elles jouent surtout un rôle pilier dans le dynamisme et la cohésion des économies locales.

Figure 3

Taux de postes vacants selon la taille de l'entreprise, moyenne canadienne

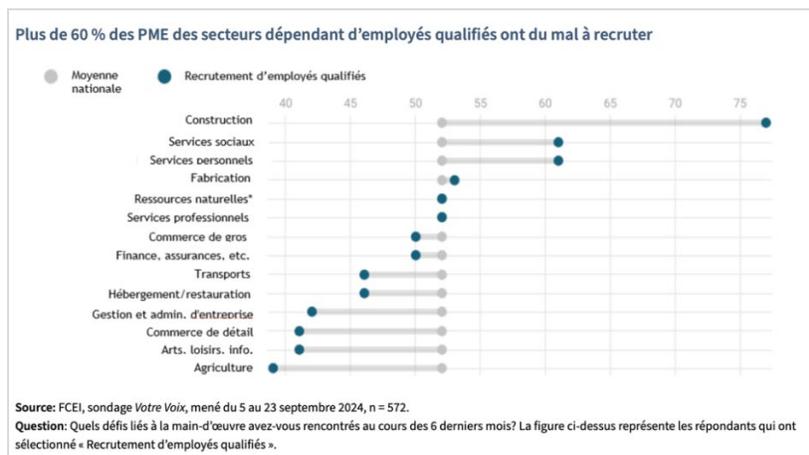


Source : FCEI

Les taux de postes vacants varient également d'un secteur à l'autre, mais aucun secteur n'est épargné. La part des PME pénalisées par le manque de main-d'œuvre s'établit à un minimum de 40 % chez les agriculteurs et grimpe au-delà de 75 % dans le secteur de la construction (Figure 4, données canadiennes)¹¹.

Figure 4

Part des entreprises éprouvant des difficultés pour recruter des employés qualifiés, moyenne canadienne par secteur

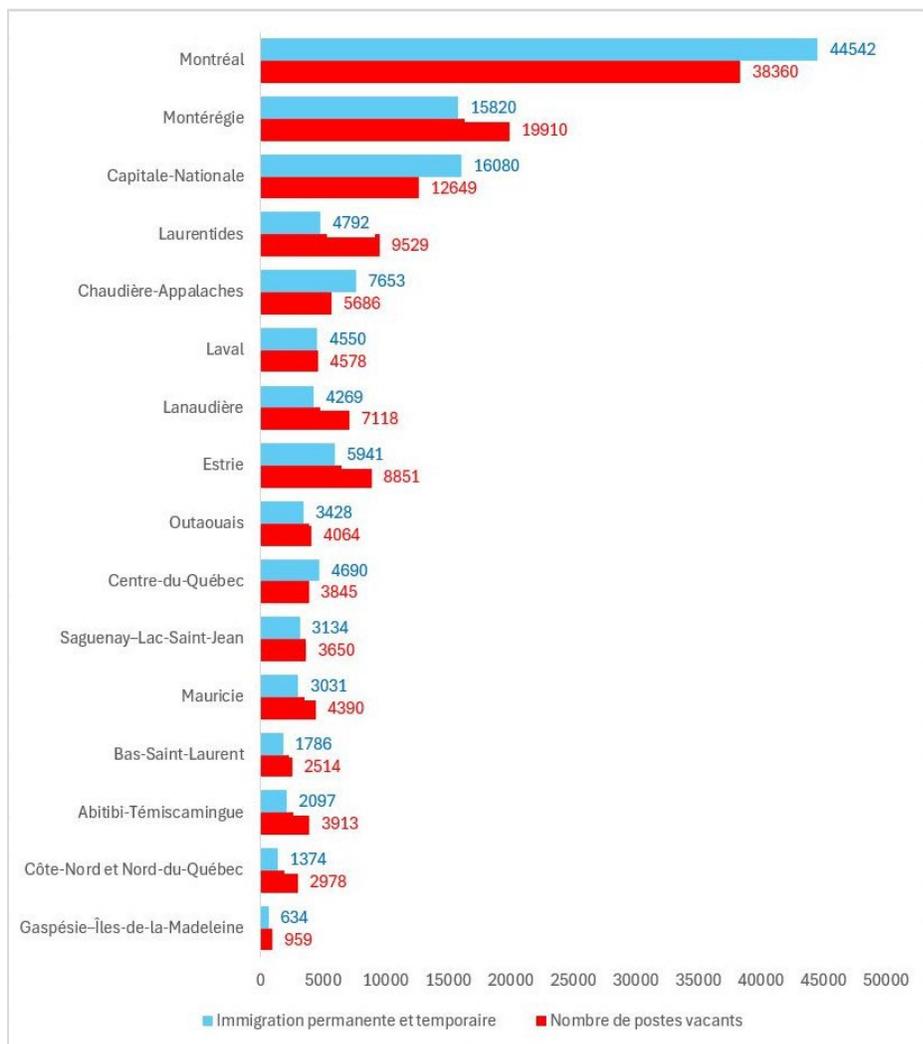


¹¹ Alchad Alegbeh et Marvin Cruz, « Comblent les besoins : s'attaquer aux enjeux de main-d'œuvre qui freinent les PME canadiennes », FCEI, Blogue Perspective PME, 10 juin 2025, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/comblent-les-besoins-sattaquer-aux-enjeux-de-main-dœuvre-qui-freinent-les-pme-canadiennes>

Une étude de la FCEI de 2023 mettait en évidence que la problématique du manque de main-d'œuvre était aussi largement accentuée par une disproportion entre la répartition des immigrants et la répartition des postes vacants dans les différentes régions québécoises¹². Même si les postes vacants dans les régions de Montréal ou de la Capitale-Nationale sont nombreux, ces régions bénéficient d'un attrait qui leur permet d'en réduire les pressions plus facilement que dans les autres régions. En 2024, malgré une baisse des taux de postes vacants, le nombre de nouveaux arrivants restait insuffisant pour combler les postes vacants dans les régions suivantes : Montérégie, Laurentides, Lanaudière, Estrie, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Figure 5).

Figure 5

Nombre de postes vacants et nombre total d'immigrants permanents et temporaires par région (2024)



Source : Données sur l'immigration - La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec, Gouvernement du Québec, pages 73 et 99 ; Nombre de postes vacants, Statistique Canada, adapté par l'Institut de la Statistique du Québec, https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec/tableau/nombre-taux-horaire-moyen-postes-vacants-donnees-trimestrielles-non-desaisonnalisees#tri_es=11512

¹² Régionalisation de l'immigration au Québec, Un déficit prévisible annuel de près de 18 000 immigrants pour combler les besoins régionaux de main-d'œuvre, mars 2023, FCEI.

L'échec gouvernemental dans la régionalisation de l'immigration permanente selon les besoins du marché du travail, conjugué à la pression majeure des pénuries de main-d'œuvre après la période pandémique, explique le rôle qu'a pris le PTET dans la dynamique migratoire au Québec. L'immigration temporaire est le programme qui a réellement permis aux régions de trouver les employés nécessaires à leurs opérations.

Mentionnons que le 10 juin dernier, 27 organisations économiques et municipales québécoises ont acheminé une lettre au ministre fédéral de l'Emploi et au ministre de l'Immigration du Québec afin de leur demander de prendre les mesures suivantes :

- **Adopter un moratoire immédiat sur les restrictions au PTET¹³ :**
 - Rétablir à 2 ans la durée maximale d'emploi pour les postes à bas salaire;
 - Rétablir à 20 % la limite du nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans les postes à bas salaire, du moins dans les régions, indépendamment du secteur ou de la durée du contrat;
 - Rétablir la liste de traitement simplifié et ses modalités d'utilisation qui prévalaient avant septembre 2024;
 - Ramener au salaire moyen du Québec le seuil déterminant le volet des postes à haut salaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires;
 - Stopper la suspension de traitement des études d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les régions qui ont été restreintes.
- **Mettre en œuvre des mesures permettant aux employeurs de conserver leurs travailleurs étrangers déjà présents au Canada (clause d'antériorité) afin de préserver la continuité de la main-d'œuvre et de répondre aux besoins réels du marché du travail.**
- **Créer une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés qui ont maintenu leur statut légal et acquis une expérience professionnelle au Canada.**

Les PME sont aujourd'hui à risque avec un retour en arrière trop drastique et rapide de la stratégie québécoise d'immigration, comme le confirment les données de sondage de la FCEI et les nombreux témoignages d'entrepreneurs rapportés dans les médias.

Les données du Baromètre des affaires^{MD} de juillet 2025 confirment que la question de la main-d'œuvre reste le premier frein à l'activité des PME québécoises : 45 % d'entre elles reconnaissent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée comme un obstacle aux ventes, derrière l'insuffisance de la demande mentionnée par 50 % des PME (Figure 6)¹⁴. Le manque de main-d'œuvre non qualifiée est également problématique pour 1 PME québécoise sur 6. Après une période plus incertaine pendant la première moitié de l'année 2025, l'optimisme des PME se relève depuis juin parallèlement à une hausse claire des plans d'embauche à temps plein (Figure 7).

¹³ Demande de moratoire et de mesures transitoires pour répondre aux besoins des entreprises québécoises, 10 juin 2025, FCCQ, <https://www.fccq.ca/publications/demande-de-moratoire-et-de-mesures-transitoires-pour-repondre-aux-besoins-des-entreprises-quebecoises/>

¹⁴ Baromètre des affaires de la FCEI, données mensuelles, juillet 2025, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires>

Figure 6
Limites sur les ventes ou la production
Pourcentages des répondants, Québec

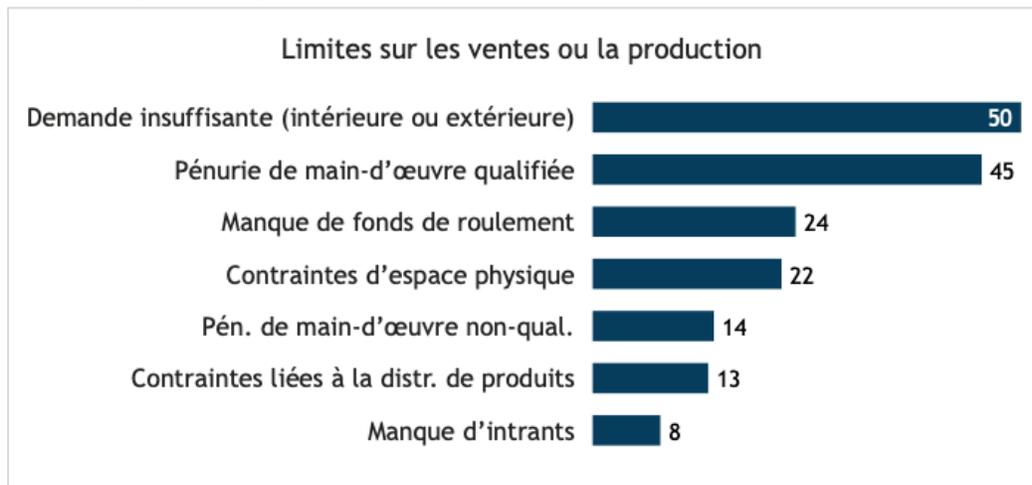
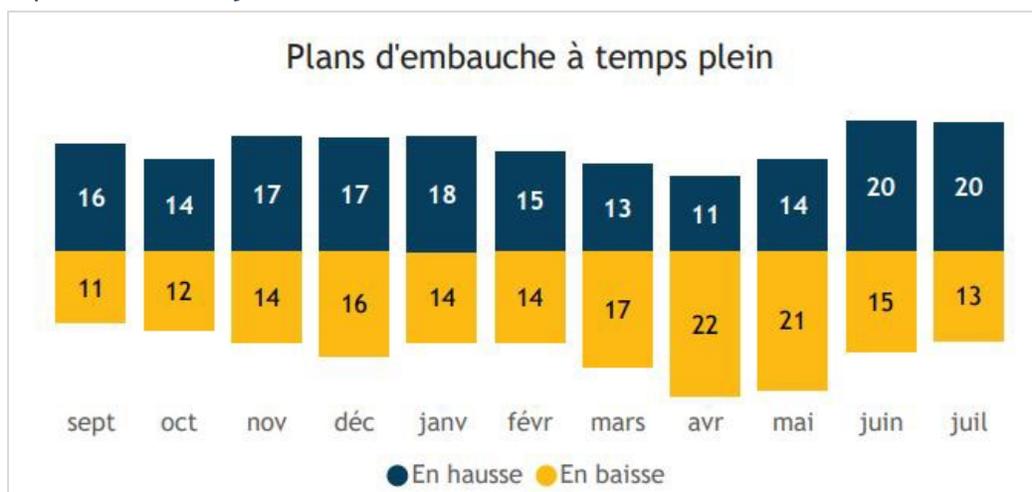


Figure 7
Plan d'embauche des PME québécoises
Septembre 2024 - juillet 2025



Source : Baromètre des affaires, résultats pour le Québec, juillet 2025

D'ailleurs, si les difficultés de recrutement peuvent s'expliquer par un décalage entre les attentes des candidats et les réalités du poste, près de 70 % des PME déclarent recevoir trop peu de candidatures lorsqu'elles affichent un poste. Ainsi, le manque de candidats qualifiés est le premier obstacle au recrutement¹⁵ (Figure 8).

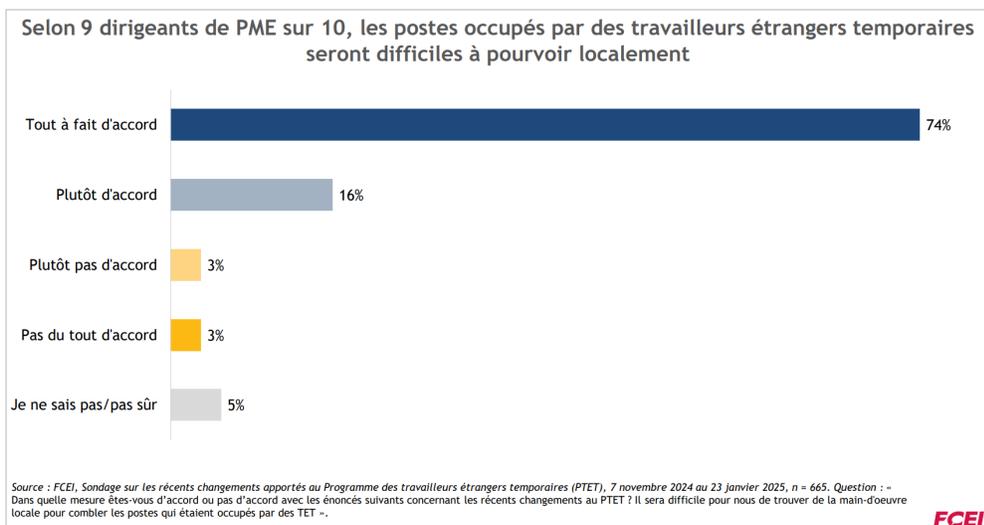
¹⁵ FCEI - Comblent les besoins : s'attaquer aux enjeux de main-d'œuvre qui freinent les PME canadiennes, 10 juin 2025 <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/comblent-les-besoins-sattaquer-aux-enjeux-de-main-doeuvre-qui-freinent-les-pme-canadiennes>

Figure 8
Enjeux de recrutement des PME, moyenne canadienne
Pourcentage des entreprises ayant sélectionné l'enjeu



Selon un récent sondage de la FCEI sur les PME ayant recours au PTET, 9 propriétaires de PME sur 10 ne peuvent pas remplacer localement les postes occupés par des travailleurs étrangers temporaires¹⁶ (Figure 9). Aussi, une proportion inquiétante de 18 % de PME pourrait être contrainte de devoir fermer leurs portes en raison des restrictions à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires à bas salaire. Beaucoup de ces entreprises sont en région et participent activement au dynamisme des économies locales.

Figure 9



¹⁶ FCEI - Impact des changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sur les PME, Résultats d'un sondage mené entre novembre 2024 et janvier 2025, [2025-04-qc-rapport-sondage-PTET](#)

Ajoutons aussi qu'une évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), menée par Emploi et Développement Social Canada (EDSC)¹⁷, révèle que 92 % des employeurs ayant eu recours à des travailleurs étrangers temporaires (TET) ont pu répondre à la demande en biens et services et 89 % affirment que cette main-d'œuvre a été déterminante pour maintenir leurs activités en opération. Ces données démontrent clairement que les résidents temporaires constituent une ressource vitale pour maintenir les opérations et la croissance des PME, particulièrement dans le contexte de la pénurie persistante de main-d'œuvre.

Dans le cadre de la Planification de l'immigration, la FCEI invite le gouvernement du Québec à adopter une approche stratégique intégrée, en considérant les résidents temporaires comme une pierre angulaire du continuum migratoire menant à l'immigration permanente. Ce continuum devrait permettre un passage fluide, cohérent et orienté au service de la performance économique avec 1) la résidence temporaire pour un accès rapide au marché du travail et pour répondre aux besoins immédiats; 2) la transition vers la résidence permanente pour la rétention des talents qui répondent aux besoins du marché régional; 3) la résidence permanente pour une intégration socio-économique complète et la stabilité démographique.

Au regard de ces données, la planification de l'immigration devra continuer à répondre concrètement à des besoins tangibles de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, avec des mesures spécifiques et adaptées pour une sélection précise des travailleurs. En conséquence, s'il y a un resserrement des seuils d'immigration, ce dernier doit être progressif pour mesurer ses effets sur les indicateurs clés du marché du travail et assurer que la sélection des immigrants priorise les PME.

Troisième partie : recommandations de la FCEI pour soutenir l'embauche dans les PME

Le gouvernement du Québec souhaite exercer un contrôle plus serré de l'immigration afin de répondre aux préoccupations suivantes : la protection langue française et les capacités d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. La FCEI comprend que ces nécessités impliquent un contrôle des entrées, mais insiste sur le fait que la pénurie de main-d'œuvre reste un enjeu économique majeur. **La FCEI croit que les orientations gouvernementales ne doivent pas, surtout dans le contexte démographique¹⁸ et des enjeux de productivité, pénaliser le dynamisme et la flexibilité du marché du travail. La réduction des seuils oblige une priorisation plus précise au niveau de la sélection en fonction des besoins des PME et des régions.**

Considérant les pressions exceptionnelles qu'assume actuellement le Québec en raison de l'afflux de résidents non permanents, la FCEI ne conteste pas, à court terme, une meilleure gestion des résidents non permanents (RNP). **Elle invite à la collaboration entre Québec et Ottawa pour statuer le plus rapidement possible sur une répartition optimale des demandeurs d'asile au**

¹⁷ Emploi et Développement social Canada (EDSC), Évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), Direction générale de l'évaluation - Direction des politiques stratégiques et des services, juin 2022. Sondage auprès des employeurs 2020 (couvrant la période de 2015 à 2020). Consulté à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/travailleur-etranger-temporaire.html>

¹⁸ L'accroissement naturel de la population québécoise enregistre des planchers historiques depuis 2020. Voir le Bilan démographique du Québec, Édition 2025, Institut de la Statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf>

pays, un traitement efficace des dossiers, le nombre d'acceptations et les modalités d'attribution des permis de travail.

La FCEI reste préoccupée par le manque de main-d'œuvre dans les PME. En ce sens, la baisse des seuils d'immigration implique d'améliorer l'efficacité du système d'immigration. **La réduction des taux de chômage des immigrants, une sélection des nouveaux arrivants davantage en adéquation avec les besoins du marché du travail, des mesures favorables à la fluidité (baisse des délais de traitement) et le dynamisme (mobilité) du marché du travail, une répartition plus équilibrée des immigrants dans les différentes régions du Québec sont autant de cibles importantes pour atténuer les risques d'une restriction migratoire sur la productivité.**

À côté de la prise en compte de ces cibles et dans les limites des capacités d'accueil, la FCEI suggère aussi au gouvernement de recourir à l'immigration permanente ou temporaire selon leurs attributs distinctifs (Tableau 1).

Tableau 1

Dimension	Immigration permanente	Immigration temporaire
Objectif	Alignement sur les besoins structurels du marché du travail (pénurie à long terme, renouvellement de la population active)	Alignement sur les besoins des entreprises en temps réel (ajustement rapide, besoins ponctuels ou saisonniers)
Contrepartie	Capacité d'intégration à moyen et long terme (logement, services publics, francisation, cohésion sociale)	Capacité d'accueil à court terme (pression immédiate sur les infrastructures, adaptation rapide des services)
Principe linguistique	Préservation de la langue et renforcement de la culture québécoise	Renforcer la mise à niveau linguistique
Processus d'admission	Sélection selon les besoins du marché du travail et la connaissance du français	Sélection selon des besoins réels et permis de travail
Flexibilité	Peu flexible, mais stabilité à long terme	Très flexible (réponse aux besoins réels du marché du travail et changement de statut vers la résidence permanente)
Impact économique	Soutien à la croissance, à la création d'entreprise et au renouvellement démographique	Soutien immédiat à la continuité des opérations, combler les postes vacants prioritaires
Régionalisation	Établissement durable en région	Réponse à des besoins ponctuels, mais permettant une ouverture pour un établissement permanent
Contribution à la croissance	Renouvellement démographique, investissement, innovation et création d'entreprises	Continuité des opérations et maintien de la productivité

Enfin, la FCEI souligne l'importance d'un accompagnement et d'un accès facilité aux programmes de francisation pour les immigrants temporaires afin de permettre leur transition vers l'immigration permanente. Rappelons que 80 % des PME croient que l'accessibilité et la disponibilité des services de francisation offerts aux immigrants employés dans des petites entreprises contribuent à l'économie de la province. Ce soutien aux programmes de francisation s'explique aussi par le fait que 84 % des entrepreneurs croient que l'accès à des services de francisation favorisera l'établissement et l'accueil des immigrants dans les régions du Québec. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'impact d'un accompagnement en francisation pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans leur emploi. D'ailleurs, 81 % des dirigeants de PME sont d'avis que le renforcement des mesures de francisation améliorera l'intégration en milieu de travail des nouveaux immigrants employés dans des petites entreprises¹⁹.

Les services de francisation jouent un rôle clé dans la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise, ainsi que dans le contexte de l'embauche au sein des PME. Il est clair que les services de francisations offerts aux immigrants sont importants pour les PME puisqu'ils favorisent une meilleure intégration socioprofessionnelle. Toutefois, cette formation n'est pas sans coût pour les entrepreneurs. Les coûts associés aux cours de francisation sont difficiles à assumer pour plus de 2 entreprises sur 3 (68 %). Ces coûts ajoutent des difficultés aux petites entreprises désirant recruter à l'étranger, surtout dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre représente le principal frein à la croissance des ventes et à l'augmentation de la production.

Rappelons que plus l'entreprise est petite, plus les coûts supplémentaires sont difficiles à assumer, car ils représentent une proportion plus importante du budget. À cet égard, près des trois quarts des PME affirment que l'accès gratuit à des mesures de francisation faciliterait l'embauche d'immigrants dans leur entreprise. De plus, 87 % considèrent que le gouvernement du Québec devrait au moins couvrir les coûts du processus de francisation des employés des petites entreprises.

Plus spécifiquement, la FCEI recommande au gouvernement du Québec de considérer les mesures suivantes :

A - Sélection des résidents non permanents dans ce contexte

1. Tenir compte du fait que les taux de vacances sont plus élevés dans les PME que dans les grandes entreprises et veiller à ce que les permis de travail temporaire répondent prioritairement aux PME.
2. Assurer les dispositifs et les ressources nécessaires pour que les délais de traitement des demandes d'immigration permanente et d'obtention des permis de travail soient globalement réduits.
3. Ajuster trimestriellement les dossiers admissibles pour les TET selon les taux de postes vacants observés et les pénuries sectorielles.

¹⁹ Source : FCEI, sondage *Votre voix* - Juillet 2023, mené du 6 au 25 juillet 2023, résultats finaux, données pour le Québec, n = 485.

B - Sélection de l'immigration permanente et répartition régionale

4. Travailler étroitement avec les régions sur la sélection d'immigrants selon leurs besoins spécifiques pour favoriser une meilleure répartition de l'immigration avec un objectif numérique.
5. Assurer une meilleure cohérence entre les compétences des nouveaux immigrants, temporaires ou permanents, et les niveaux de compétences dont les entreprises de toutes tailles ont besoin (notamment pour les métiers spécialisés, les postes nécessitant une main-d'œuvre peu qualifiée et les emplois de niveau débutant).
6. Considérant la démographie du Québec, ses impacts sur le taux d'activité et les défis de productivité, maintenir l'immigration économique à plus de 65 % des immigrants admis d'ici 2029.
7. Augmenter les moyens de manière substantielle sur le PAMRI (crédits d'impôt, subventions à l'embauche, programmes d'intégration adaptés, accompagnement, francisation).
8. Accentuer les efforts en matière de réseautage pour trouver les immigrants répondant aux besoins des PME et faciliter leur accueil en région.
9. Accorder la priorité aux politiques publiques qui stimuleront la construction résidentielle dans les régions québécoises.

C - Passerelle vers l'immigration permanente

10. Prévoir un mécanisme transitoire permettant aux TET actifs dans les PME depuis plus de 18 mois d'accéder à la résidence permanente, y compris pour les travailleurs non qualifiés (alléger les dispositions du PTEQ).
11. Le gouvernement du Québec, par l'entremise de Francisation Québec, doit mener une offensive majeure d'appui à la francisation pour les TET actifs désirant obtenir la résidence permanente.
12. Le gouvernement du Québec doit tenir compte de la priorisation des dossiers de réunification familiale directe (conjoint-conjointe et enfants) des TET.
13. Créer des parcours de « transition rapide » pour régulariser les effectifs les plus essentiels à la continuité des activités des PME, surtout en région.
14. Faire en sorte que le total des immigrants permanents admis dépasse les seuils de réduction pour permettre une réduction totale à long terme de l'immigration temporaire.

D- Reconnaissance des compétences, mobilité de la main-d'œuvre et fluidité du marché du travail

15. De concert avec les ordres professionnels, permettre aux personnes exerçant des professions réglementées de travailler dans les limites de leur formation et de leur expérience pendant qu'elles font leurs démarches d'inscription/d'accréditation dans une nouvelle province ou un nouveau territoire.
16. Simplifier les procédures de reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants, avant leur arrivée, afin de faciliter leur intégration rapide sur le marché du travail québécois.

E - Connaissance du français

17. Adapter les critères de connaissance du français aux exigences de chaque profession et offrir un accompagnement financier et des services ciblés pour aider les candidats à atteindre progressivement le niveau requis.
18. Adapter pour les professions FEER²⁰ 4 et 5 de la classification nationale des professions (CNP) des exigences minimales en privilégiant un plan de progression linguistique flexible. Permettre aussi aux professions FEER 3 l'application d'un plan de progression linguistique flexible, mais plus contraignant.

F - Mobilité de la main-d'œuvre

19. Permettre aux personnes exerçant des professions réglementées de travailler dans les limites de leur formation et de leur expérience pendant qu'elles font leurs démarches d'inscription/d'accréditation dans une nouvelle province ou un nouveau territoire.
20. Travailler avec les associations et les ordres professionnels pour réduire ou éliminer les frais d'inscription interprovinciaux.

G - Appui à l'automatisation et l'augmentation de la productivité des PME québécoises

21. Lancer un chantier d'État pour engager les PME dans l'amélioration de leur productivité.
22. Appuyer les PME pour qu'elles entreprennent des processus d'automatisation dans leur entreprise²¹.
23. Diminuer le fardeau fiscal des entreprises pour leur donner les moyens d'investir dans leur main-d'œuvre et leurs processus de production et d'affaires.

²⁰ Classification nationale des professions (CNP), Gouvernement du Canada, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/trouver-classification-nationale-professions.html>

²¹ L'automatisation, un processus loin d'être automatique pour les travailleurs québécois, décembre 2023, FCEI, <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/2023-12%20Automatisation%20Quebec.pdf>

Conclusion

La Planification de l'immigration au Québec pour 2026-2029 est définie dans le contexte d'un afflux exceptionnel de résidents non permanents. Le gouvernement du Québec, qui vise une réduction contrôlée de l'immigration temporaire et permanente pour répondre à cette situation, ne doit pas le faire au détriment des PME et de l'avenir économique des régions. En effet, certains indicateurs laissent craindre que la diminution des seuils puisse amplifier les pénuries de main-d'œuvre, toujours très marquées en région, et sonner le glas de petites entreprises.

Pour la FCEI, l'ajustement des seuils d'immigration devrait d'abord être progressif et tenir compte de la transition de travailleurs temporaires désirant obtenir la résidence permanente. C'est par cette voie que le gouvernement pourrait réellement réussir la régionalisation de l'immigration et assurer un meilleur contrôle sur l'immigration économique.

La FCEI insiste sur la nécessité de renforcer toutes les mesures qui renforceront la fluidité et le dynamisme du marché du travail, notamment par la reconnaissance des compétences et une sélection toujours mieux ciblée des immigrants économiques.

L'enjeu de l'immigration a des incidences humaines directes et joue un rôle central dans la pérennité des PME et la vitalité économique de nos régions. La FCEI invite le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral à travailler de concert afin d'adopter une stratégie d'immigration pleinement réussie et d'éviter toute politisation du dossier. La FCEI espère que les deux ordres gouvernementaux seront à l'écoute des milieux économiques et des PME et mettront en place la meilleure politique publique possible, autant pour les besoins actuels des entreprises du Québec que pour l'avenir de son économie.

